

Faire face à la crise environnementale ensemble

Mémoire du Réseau québécois des groupes écologistes dans le cadre des consultations
du Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire (PAGAC)

6 décembre 2019

Présenté aux...

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation



Rédaction

Bruno Massé, M.Sc.

Coordination

Chantal Levert

Avec la participation de

Anouk Nadeau-Farley

Marine Boulanger

Mémoire élaboré en suite des travaux du comité *Financement des groupes* du RQGE, des consultations et recommandations du RQ ACA, approuvés par le conseil d'administration RQGE 2019-2020 composé par :

Stéphane Gingras - Ambioterra – Montérégie

Andréanne Brazeau - Environnement Jeunesse ENJEU – provincial

Jacqueline Romano-Toramanian - Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement AQPERE – provincial

France Levert - Réseau des femmes en environnement RQFE– Montréal

Lucie Mayer - Action Environnement Basses-Laurentides AEBL– Laurentides

Gabriel Cliche - Fondation Rivières – Montréal

Olivier Kölmel - Regroupement écologiste Val d'or et environs REVE – Abitibi-Témiscamingue

6 décembre 2019

Pour citer ce document

Massé, Bruno (2019), *Faire face à la crise environnementale*, Mémoire du Réseau québécois des groupes écologistes dans le cadre des consultations du Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire (PAGAC), Montréal, RQGE, 28 p.

ISBN 978-2-9807400-6-0

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019

EN TERRITOIRES NON CÉDÉS DES PEUPLES

Abénaki ■ Algonquin-Anishinabé ■ Iroquois-Mohawk ■ Cri ■ Naskapi ■
Inuit ■ Innu ■ Mi'kmac ■ Huron-Wendat ■ Atikamekw ■ Malécite

Les groupes d'action communautaire autonomes en environnement se déploient d'un bout à l'autre du territoire québécois, balisés par des frontières, langues, pratiques et administrations colonisatrices.

Nous reconnaissons que nous habitons, militons et œuvrons en territoires autochtones non cédés et que ces pratiques ne sont pas celles de plusieurs nations habitant le territoire et qui en ont pris soin durant des milliers d'années.

Nous déplorons que les peuples autochtones, alors qu'ils ne sont pas responsables de la crise écologique sans précédent qui s'amorce, en soient très injustement parmi les plus impactés

Nous dénonçons que plusieurs lois et pratiques colonisatrices aient eu historiquement et ont encore actuellement de graves conséquences sur la liberté et les droits des peuples autochtones.

Nous veillerons à ce que les activités et publications des groupes membres du Réseau québécois des groupes écologistes se fassent dans un respect des traditions et droits des peuples autochtones et à promouvoir les échanges de savoirs pour une plus grande solidarité entre tous et toutes.

Présentation de l'organisme

Actif depuis 1982, le RQGE est le plus grand regroupement d'organismes écologistes du Québec et le principal regroupement des groupes d'action communautaire autonome pour le secteur de l'environnement.

La mission du RQGE se décline à trois niveaux. D'abord, le RQGE est un espace d'échange et de partage pour les activités et les savoirs développés par les groupes écologistes du Québec. Ensuite, le RQGE collabore avec les autres secteurs de la société : communautaire, académique, société civile et les autres mouvements sociaux dans une approche intersectionnelle. Enfin, le RQGE représente ses groupes membres dans leurs revendications communes auprès du gouvernement, notamment pour une reconnaissance concrète et un financement adéquat.

Liste des groupes membres

Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)	Collectif éducatif Éco-Naître	Guilde des Herboristes
Action Re-Buts (AR)	Coalition Vigilance Oléoducs (COVO)	Groupe de recherche d'intérêt public du Québec - Université du Québec à Montréal (GRIP-UQÀM)
Action Environnement Basses Laurentides (AEBL)	Comité des citoyens de la Presqu'île - Lanaudière (CCPL)	Héritage Saint-Bernard
Alternatives	Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)	Marche des Peuples pour la Terre Mère
AmiEs de la Terre de Québec	Comité vigilance hydrocarbures, Trois-Rivière (anciennement Comité vigilance gaz de schiste de la Mauricie)	Minganie sans Uranium
Amis et riverains de la rivière Chateauguay (ARRC)	Coalition des Opposants à un Projet en Haute-Matawinie (COPH)	Mouvement écologique du comté de Richelieu
Association québécoise Zéro déchet	Fondation Coule pas chez nous	Mouvement écologique Mathalois
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)	Fondation Coule pas chez nous	Mouvement Vert Mauricie
Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)	Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine durable (CRAPAUD)	Nature-Action Québec
Association pour la protection des espaces verts de l'Île-Bizard	Craque-bitume	Nature au Renouveau
Association pour la protection du lac Kénogami (APLK)	CSN-Comité environnement	Option Métal Recyclé du Québec
Association pour la protection du parc de la cité (APPC)	Conseil central du montréal Métropolitain"	Organisme de récupération anti-pauvreté de l'érable (ORAPÉ)
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)	Cyclo Nord-Sud	Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
Centre d'écologie solidaire et appliquée (CESA)	Eau Secours! La coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau	La Petite boutique d'Amos
Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)	Réseau des Églises vertes	Projet accompagnement Québec-Guatemala (PAQG)
Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)	Enviro Educ-Action	Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC)
Cercle des jeunes naturalistes (CJN)	Environnement Jeunesse (ENJEU)	Regroupement écologistes Val d'Or et environs (REVE)
Convergence pour la Lutte Anti-Capitaliste (CLAC)	Environnement Vert Plus	Éco-Réno
Climate Justice Montreal (CJM)	Eurêko!	Réseau des femmes en environnement (RFE)
Ciel et terre	Foire Écosphère	Réseau des milieux naturels protégés
Citoyens au courant	Fondation Rivières	Ressourcerie Lac Saint-Charles
Le collectif de lutte écologiste étudiant de l'Université de Montréal (CLÉÉ)	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)	Sauvons nos trois grandes-îles de la Rivière des Milles-Îles
Coalition Fjord	GaïaPresse	Sentier Urbain
Coalition verte de Trois-Rivières	Groupe Ambioterra	Sept-Îles sans uranium (SISUR)
	Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)	Société de biologie de Montréal
	Greenpeace Québec	SOS Territoire
	Groupe écocitoyen (GÉCO)	Tache d'huile
		Textil'Art
		Union Paysanne
		Vigilance OGM

Table des matières

Présentation de l'organisme.....	4
Liste des sigles et acronymes.....	7
1. Introduction.....	8
1.1 La reconnaissance des groupes d'ACA environnementaux à l'heure de la crise environnementale....	8
1.2 Un secteur historiquement sous-financé.....	9
1.3 La valeur économique de l'environnement : coûts et services écosystémiques.....	12
1.4 Un levier pour des solutions adaptées aux communautés du Québec.....	13
1.5 Une démarche concertée.....	15
2. L'état du financement des organismes d'ACA environnementale au Québec.....	16
2.1 La politique d'action communautaire.....	16
3. Plan de redressement du financement.....	19
3.1 Le dénombrement des groupes.....	19
3.2 Recommandation 1 : reconnaître les groupes et respecter les balises.....	21
3.3 Recommandation 2 : que tous les ministères participent.....	24
3.4 Recommandation 3 : créer un secrétariat à l'action communautaire autonome en environnement	26
Conclusion.....	27
Références.....	28

Table des tableaux

Tableau 1. Nombre de groupes environnementaux au Québec.....	20
Tableau 2. Dénombrement des groupes d'action communautaire autonome en environnement au Québec	20
Tableau 3. Seuils planchers selon le type d'organisme. Référence: Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2017.....	22
Tableau 4. Seuils planchers selon l'échelle d'intervention. Référence: Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2017.....	22
Tableau 5. Seuils planchers selon l'échelle d'intervention. Référence: Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2017.....	23
Tableau 6. Proposition de financement triennal.....	23
Tableau 7. Estimation de la contribution des ministères.....	25

Liste des sigles et acronymes

ACA	Action communautaire autonome
FCTE	Front commun pour une transition énergétique
GES	Gaz à effet de serre
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDD	Maison du développement durable
MRN	Ministère des ressources naturelles
MERN	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère du Transport du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
OBV	Organisme de bassin versant
PAGAC	Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire
PSM-N	Programme de soutien à la mission des groupes nationaux [environnement]
PSMOE	Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux
RHVQ	Réseau vigilance hydrocarbure du Québec
RNCREQ	Réseau national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
RODCD	Regroupement des organismes en défense collective des droits
RQ-ACA	Réseau québécois d'action communautaire autonome
RQGE	Réseau québécois des groupes écologistes
SAC AIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

1. Introduction

Considérant la gravité de la crise environnementale, il est temps plus que jamais de reconnaître l'apport des groupes communautaires en environnement à l'intégrité du territoire et des communautés du Québec. En les finançant adéquatement, le gouvernement du Québec aurait l'opportunité de profiter de leurs expertises et de leur enracinement pour réaliser des solutions sociales, économiques et environnementales afin d'assurer un avenir juste et durable pour toute la population.

Dans ce mémoire, nous allons démontrer en quoi la reconnaissance des organismes d'action communautaire autonome en environnement n'a pas été atteinte dans notre secteur et ce, malgré presque 20 ans depuis l'adoption de la politique gouvernementale¹ à cet effet. En s'appuyant sur plusieurs études ainsi que sur une consultation réalisée auprès de nos membres, nous expliquerons combien l'apport de ces groupes est important face aux questions environnementales.

Ce mémoire est adressé avant tout au MTESS dans le cadre de sa consultation pour le PAGAC, mais aussi simultanément à cinq ministères (MFFP, MERN, MAPAQ, MTQ, MELCC) et ce pour deux raisons. D'une part, les problématiques environnementales étant de nature transversale, les compétences de ces ministères se retrouvent simultanément interpellées. D'autre part, à l'exception du MELCC, ces ministères ne répondent toujours pas aux obligations de la politique gouvernementale, laquelle a été adoptée en 2001.

Pour faire du Québec une société réellement durable, les organismes d'action communautaire autonome en environnement ont un rôle crucial à jouer. Fidèles à la créativité qui fait la force de notre mouvement, nous présentons ce document afin de contribuer de façon constructive à la recherche de solutions possibles.

1.1 La reconnaissance des groupes d'ACA environnementaux à l'heure de la crise environnementale

Dans toute l'histoire du Québec, jamais notre société n'a autant été interpellée par des enjeux environnementaux. Malgré les efforts faits par le passé, force est de constater que notre province n'a jamais fait face à autant de problèmes environnementaux d'autant de gravité. Pour les générations plus jeunes qui doivent y faire face, parler de « crise » environnementale n'est pas exagéré.

Qu'il s'agisse de problèmes sur notre territoire liés à la biodiversité, l'extraction des ressources naturelles, la santé environnementale, l'alimentation, l'agriculture, l'eau ou l'adaptation aux changements climatiques, toutes les communautés s'en ressentent et sont alarmées. Qu'il s'agisse de phénomènes comme les inondations de 2017 et 2019,

¹ *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, à laquelle nous référerons simplement comme « la politique ».

l'érosion des berges dans l'Est de la province, les canicules mortelles en été ou l'apparition de nouvelles maladies comme la maladie de Lyme, toutes les communautés sont aux prises avec des problématiques majeures et se sentent dépourvues, voire dépassées par les événements.

Mais comme les enjeux environnementaux sont presque toujours transfrontaliers, le Québec doit aussi réagir aux changements climatiques à l'échelle mondiale, à la perte massive de biodiversité, à la raréfaction des ressources naturelles, et de plus en plus aux migrations environnementales. Notre province doit apprendre à composer avec ces enjeux criants et possiblement à servir de modèle.

Plus spécifiquement en 2019, nous pouvons témoigner que notre secteur a vécu un engouement pour les questions environnementales sans précédent.

La Marche pour le climat du 27 septembre 2019 est certainement un indicateur de cet engouement pour l'environnement, avec plus de 600 000 personnes prenant la rue à travers le Québec : de loin la plus grande manifestation dans toute l'histoire de la province.

Or, les sollicitations ne cessent d'augmenter, les demandes à l'aide se multiplient et nos groupes, qui fonctionnent pour la plupart sans financement à la mission ou récurrent, n'arrivent pas à répondre. Plusieurs de nos membres expriment de la détresse, s'épuisent et ont de la difficulté à maintenir leurs activités. Des organismes établis sont menacés de fermeture, des groupes émergents se découragent, les personnes les plus motivées se brûlent à la tâche.

De toute évidence, la situation est intenable.

1.2 Un secteur historiquement sous-financé

Historiquement, le RQGE et ses membres ont lutté pendant de longues années pour faire reconnaître leur apport. Dès 1997, nous étions déjà investis dans le large mouvement communautaire québécois en tant que seul regroupement du secteur environnemental².

Malgré les stéréotypes qui nous sont parfois collés, les groupes écologistes sont effectivement des organisations communautaires autonomes, enracinées dans leurs communautés, démocratiques et dotées d'une vision de transformation sociale. Le RQGE a toujours été impliqué au sein du Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA, anciennement Comité aviseur de l'action communautaire) en tant que seul regroupement du secteur environnemental. Il fera ainsi partie de toutes les mobilisations et ensuite des négociations avec le gouvernement menant à la politique d'action communautaire en 2001.

2 Philippe Saint-Hilaire Gravel, *30 ans au RQGE, une histoire dissidente du mouvement écocitoyen du Québec*, 2^e ed, RQGE, 2014

Alors que le financement des organismes s'est amélioré dans tous les secteurs du mouvement communautaire depuis l'entrée en vigueur de la politique d'action communautaire (plus que doublant dans l'ensemble), celui du secteur environnemental a au contraire connu un important recul, jusqu'à atteindre un seuil critique. Comment expliquer ce cas d'exception?

D'abord, la situation s'est dégradée durant les années 2000³. Entre 1990 et 2003, deux programmes avaient été mis en place par le ministère de l'Environnement dans le mode de financement par projet: Action-environnement (PAE) et Priorités environnementales (PAPE) et quatre programmes de soutien à la mission pour trois types d'organismes différents (locaux, régionaux et nationaux).

Entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005, deux des quatre programmes de soutien à la mission globale ne sont pas renouvelés, soit ceux venant en aide aux groupes d'action communautaire autonome (ACA) nationaux et locaux/régionaux. Il tient de rappeler que ces coupures ont eu un effet dévastateur pour notre secteur. Le RQGE a même dû suspendre ses activités pendant deux ans. À la reprise de nos activités en 2007-2008, nous avons effectué une comparaison avec un inventaire avant les coupes de 2005 pour constater que 200 groupes écologistes semblaient s'être éteints⁴.

En 2007, pour pallier à ce manque de financement à la mission, six (6) groupes sont intégrés au *Fonds d'aide à l'action communautaire autonome* (FAACA) du SACAIS dans le volet de défense collective des droits⁵ à raison de 60 500\$ chacun (par année). Ce nombre tombera à 5 groupes⁶. Ensuite, ce financement restera sans indexation pendant plus de dix ans (perdant effectivement 20 à 30% de sa valeur réelle considérant l'inflation) et ne sera rehaussé qu'en 2018, puis en 2019, atteignant 120 000\$. Ceci marque un progrès, mais reste en dessous des seuils planchers.

Autrement, en 2007, le ministère de l'Environnement établit le programme de soutien à la mission des groupes nationaux (PSM-N) à raison de 390 000\$ par année, soit une moyenne de 65 000\$ pour six groupes⁷, laissant orphelins plus de vingt autres groupes nationaux.

Après 2007, l'histoire du PSM-N sera houleuse. Après deux ententes triennales (2007-2010, 2010-2013), le programme sera reconduit seulement d'année en année, mais souvent *in extremis*, et les montants seront parfois amputés. À partir de 2016, aucun groupe n'était financé.

3 Francis Garon et al., (2008), *Rapport d'étude de cas : La mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire dans le champ Environnement*, Équipe d'évaluation qualitative de la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire p.27

4 Claude Lafleur, « Groupes écologistes - L'environnement a perdu plus d'un défenseur », *LeDevoir*, 19 octobre 2013, <https://www.ledevoir.com/societe/390093/l-environnement-a-perdu-plus-d-un-defenseur>

5 Et donc, en dehors de la portée du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

6 FCQGED, RQGE, AmiEs de la Terre de Québec, Nature Québec et la Coalition Eau Secours!

7 Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). 2008. *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, p. 23.

Le PSM-N a été réactivé deux ans plus tard, en 2018, en devenant le programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE) avec une enveloppe de 500 000\$ par année. Il a financé 9 groupes⁸ au lieu de 6, mais à raison de 55 000\$ chacun, soit 10 000\$ de moins que le programme précédant. De plus, cette nouvelle mouture fait abstraction de l'échelle d'action des groupes et ne contient pas d'indexation.

Une demande d'accès à l'information nous a révélé que 82 groupes avaient postulé pour accéder au programme en septembre 2018, confirmant que le programme est loin de remplir à la demande.

Toujours est-il qu'avec le PSMOE, seule une fraction des groupes nationaux reçoit du financement à la mission globale. Qui plus est, ce financement est en-deçà des seuils planchers établis par le RQ-ACA pour qu'un organisme puisse remplir sa mission.

Pendant toutes ces années, le MDDELCC a effectivement maintenu une enveloppe pour les Conseils régionaux de l'environnement (CRE). Or, sans financement à la mission globale disponible pour les organismes environnementaux qui œuvrent à des échelles autres que nationales (organismes locaux et régionaux), il y a peu de groupes écologistes reconnus à ces échelles pour s'investir dans les structures des CRE, ce qui en retour nuit à leur mission.

Nous devons ici rappeler que le MDDELCC a maintenu une ambiguïté en reconnaissant les organismes de bassin versant (OBV) (ex. 35M\$ en 2019) à titre d'organismes d'action communautaire alors que ces organismes ne sont pas conformes aux critères établis dans le Cadre de référence. La reconnaissance de ces groupes - qui font néanmoins un travail hors pair -, ne devrait toutefois pas servir à occulter la reconnaissance des groupes d'action communautaire autonome en environnement.

En somme, nous pouvons conclure qu'il est grand temps de réorganiser le financement des organismes d'action communautaire autonome en environnement à un niveau décent, dans une logique cohérente et stable dans le temps.

1.3 La valeur économique de l'environnement : coûts et services écosystémiques

De plus en plus d'études scientifiques nous renseignent sur la valeur économique que représente l'environnement. D'une part, il est certainement difficile de quantifier exactement le coût économique des problèmes environnementaux. Toutefois, une littérature grandissante pointe vers des coûts astronomiques et croissants si bien qu'il n'y a plus d'hésitation à utiliser le terme de « dette environnementale ». Simplement au niveau de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé affirme que près du quart de toutes les maladies sont dues à une mauvaise qualité de l'environnement⁹.

⁸ Environnement jeunesse, FCQGED, GECCO, Réseau des femmes en environnement, Craque Bitume, CQDE, Québec ERE, AQPERE, Réseau Milieux Naturels

Environnement Canada estime que la pollution atmosphérique, à elle seule, engendre des coûts de plusieurs milliards de dollars par année au pays¹⁰. Quant à elle, l'Association médicale canadienne estime des coûts de 2 milliards par année¹¹. Au Québec, l'Institut national de santé publique du Québec évaluait en 2008 que de 1500 à 1900 décès prématurés étaient causés par la mauvaise qualité de l'air¹².

Un autre exemple flagrant concerne les changements climatiques : la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie estime que les impacts de ce phénomène pour le Canada représentent 5 milliards par année dès 2020, alors que ces projections s'élèvent entre 21 et 43 milliards par année dans les années 2050¹³.

Les coûts de la dépollution et de l'adaptation aux changements climatiques doivent être pris en considération dans les décisions collectives. La seule manière de contribuer à diminuer les coûts liés à ces problématiques environnementales est d'agir en amont, dès maintenant. Voilà pourquoi l'intervention des groupes d'action communautaire autonome en environnement doit être perçue comme un investissement.

D'autre part, la valeur des services écosystémiques est de mieux en mieux connue, par exemple sur la qualité de vie, la régulation du climat, le dynamisme régional, l'approvisionnement en eau, l'attractivité, la santé environnementale et le contrôle d'espèces nuisibles¹⁴. Par exemple, une étude du capital écologique des ceintures vertes d'Ottawa et de Montréal leur a estimé une valeur moyenne de 332 M\$/an et 4 294 M\$/an, respectivement¹⁵. Même s'il est difficile à quantifier, cet apport est réel et précieux.

Conséquemment, tarder à prendre le virage vert peut sans conteste affecter la compétitivité de nos entreprises québécoises et la vitalité de notre économie à moyens et longs termes. D'autres administrations ailleurs dans le monde ont déjà entrepris ce virage, tant par le biais de leurs législations progressistes, par leurs investissements que par un juste dosage d'incitatifs et de redevances. Pour le bénéfice du dynamisme de notre société, il est essentiel de ne pas être à la remorque, mais bien à l'avant-scène mondiale des opportunités offertes par l'adoption de nouvelles pratiques.

9 Organisation mondiale de la santé (Nations Unies).

<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2006/pr32/fr/index.html>

10 Environnement Canada, 2012. *Coûts en matière de santé*. <http://www.ec.gc.ca/air/default.asp?lang=fr&n=085A22B0-1>

11 Association médicale canadienne, 2008. *No Breathing Room. National Illness Costs of Air Pollution..*

12 INSPQ, 2008. *Estimation des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique au Québec : essai d'utilisation du Air Quality, Benefits Assessment Tool (AQBAT)*

13 Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2011. *Le prix à payer : répercussions économiques du changement climatique pour le Canada*, p. 15

14 Daily, 2009; De Groot, Wilson et Bournas, 2002

15 Dupras *et al.*, 2013 et 2016

1.4 Un levier pour des solutions adaptées aux communautés du Québec

Contribuer à la mission globale d'un organisme lui permet de lever des fonds pour des projets auprès de tous les acteurs de la société québécoise.

Par exemple, on sait que le financement octroyé aux quelque 5 000 groupes d'action communautaire, permet de constituer environ 50 000 emplois¹⁶. Ces groupes permettent de mobiliser 424 000 bénévoles, qui ajouteraient l'équivalent de 100 000 travailleurs et travailleuses à temps plein¹⁷. Combinées, ces personnes représenteraient l'équivalent de 3,5% des emplois au Québec, soit plus que les industries de la foresterie, de l'extraction minière, du pétrole et du charbon combinés¹⁸.

L'apport à la société est vital. Même si on sait que, pour chaque dollar investi, au moins un autre dollar est levé¹⁹ par les groupes communautaires, où serions-nous sans ces centaines de milliers de bénévoles prêts et prêtes à donner de leur temps?

Dans notre cas spécifique, nous avons recensé en 2017 près de 180 000 heures de travail accomplies par les groupes membres du RQGE²⁰, en incluant les bénévoles. C'est un travail immense!

On comprend donc que le financement à la mission globale est un réel levier pour que les organismes s'inscrivent activement dans le tissu social et l'évolution des communautés du Québec. Cet effet structurant est bénéfique à toutes les échelles de l'économie.

Historiquement, les organismes d'action communautaire autonome en environnement ont joué des rôles majeurs dans des dossiers cruciaux au Québec, que ce soit sur la forêt, l'eau, l'énergie (incluant entre autres des enjeux tels que le transport, l'aménagement du territoire, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les changements climatiques), l'agriculture, la santé environnementale, l'éducation relative à l'environnement, la gestion des matières résiduelles et les mines.

Leur rôle ne s'arrête pas à la protection de l'environnement, mais aussi dans le renforcement démocratique des communautés. Par leurs actions d'éducation, de sensibilisation, de consultation, de concertation, la mise sur pied de programmes et de

16 Bien sûr, ce sont des emplois sous-payés, même dans le secteur de la santé et de services sociaux, qui est le plus financé. Voir « Les emplois communautaires ne sont pas assez payants selon une enquête », *La Presse*, 21 février 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1154424/salaire-emplois-communautaires-organismes-penurie>

17 Daniel Doyon et Rabah Arrache, *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Direction de la recherche, 2014, 18 p.

18 Estimations de 2016 dans *Emploi Québec, Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec, 2012-2016*, 2012, 52 p.

19 Daniel Doyon et Rabah Arrache, *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Direction de la recherche, 2014, 18 p.

20 Bruno Massé, Jacinthe Leblanc et Philippe Saint-Hilaire Gravel, *Portrait des groupes écologistes communautaires du Québec*, 2017, RQGE, 49 p.

campagnes de sensibilisation et de mobilisation, ainsi que par leur sens critique, ils sont des moteurs indispensables de changement et d'évolution verte et solidaire de la société québécoise.

Inversement, si on considère les coûts exorbitants que la société québécoise doit bien souvent assumer suite à une mauvaise gestion environnementale, aux problèmes de santé liés à la pollution et au gaspillage énergétique, pour ne nommer que ces quelques exemples, nous croyons que les finances publiques seront plus saines si l'environnement occupe une place plus importante sur la liste des priorités.

Les organismes communautaires environnementaux ont acquis une grande expertise au fil du temps. Ils doivent être financés adéquatement pour que le plein potentiel de transfert de cette expertise puisse bénéficier à l'ensemble de la société québécoise.

1.5 Une démarche concertée

Notons enfin que notre démarche s'inscrit dans le cadre d'une grande concertation au sein du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD). Nos revendications s'ancrent ainsi dans une mobilisation avec plus de 4 300 organismes d'action communautaire autonome, non pas pour défendre des intérêts corporatifs mais bien dans une vision de transformation sociale pour le bien-être de toutes les communautés, l'intégrité du territoire, la justice sociale et environnementale.

Nos revendications cadrent également dans la *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*²¹, qui prévoit une reconnaissance des groupes d'action communautaire autonome en environnement, dont la grande majorité pratique des activités d'éducation relative à l'environnement.

De plus, nous avons consulté nos membres pour s'assurer de représenter leurs préoccupations et leurs besoins dans ce mémoire. Il est conforme à la situation vécue par nos groupes à travers le Québec.

Enfin, nous bénéficions également pour notre mémoire de l'appui du reste du mouvement environnemental québécois, notamment avec le Réseau national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), Nature Québec, Équiterre, la Fondation David Suzuki, le Centr'ERE de l'UQAM et la Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté (voir en annexe). Notons également l'appui de Yves-Marie Abraham, professeur au HEC.

²¹ Sauvé, Lucie et Asselin, Hughe (2018), *Mobiliser les acteurs du changement, Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*, Centr'ERE, 64 p.

2. L'état du financement des organismes d'ACA environnementale au Québec

Afin de contextualiser la proposition, nous allons ici présenter un état des lieux du financement attribué à l'action communautaire dans le volet environnement.

2.1 La politique d'action communautaire

Après dix ans de lutte populaire pour une meilleure reconnaissance, le gouvernement du Québec adopte en 2001, de concert avec le mouvement communautaire, la politique gouvernementale *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* et le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* qui en découle. Il s'agit d'un grand pas pour la reconnaissance du mouvement communautaire. Conséquemment, la politique et son cadre de référence servent à clarifier les bases du financement des organismes.

Comme le réclame le mouvement communautaire, la politique constitue une véritable reconnaissance de l'action communautaire dans une perspective de développement social et de lutte contre l'exclusion. Le gouvernement prend ainsi acte de l'apport social et économique important des milliers d'organismes communautaires enracinés sur son territoire, de même que de l'engagement et de la contribution de leurs nombreux travailleurs et travailleuses salariés et bénévoles œuvrant au mieux-être de la collectivité. Il s'engage également à mettre en place tous les moyens pour préserver et valoriser le dynamisme de ce milieu.²²

La politique repose en fait sur cinq fondements :

- le respect de l'autonomie des organismes communautaires ;
- la reconnaissance de l'action communautaire comme outil de développement de la citoyenneté et de développement des collectivités ;
- la reconnaissance de l'action communautaire comme outil important de développement social du Québec;
- la reconnaissance du rôle, de la contribution et de la place des femmes dans le développement de l'action communautaire;
- la reconnaissance du milieu communautaire en tant que réseau d'intervention, d'activités et de services à la population apprécié et innovateur.²³

Plus précisément, le « gouvernement du Québec s'engage à faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome ». ²⁴

22 *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, p. 8

23 *Ibid*, p. 17

24 *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, p. 27

Le Cadre de référence précise une classification des organismes communautaires selon trois variables : leur composition, leur type et leur échelle d'activité.

Premièrement, la composition des organismes communautaires dépend d'un nombre de critères. Ces critères sont définis dans la 2e partie du Cadre de référence.

Organisme communautaire :

- Être un organisme à but non lucratif;
- Être enraciné dans la communauté;
- Entretenir une vie associative et démocratique;
- Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Organisme d'action communautaire autonome :

(en plus des 4 critères précédents)

- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Organisme de défense collective des droits :

(deux des trois actions suivantes, en plus des 8 critères précédents)

- Réaliser des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique;
- Réaliser des activités de mobilisation sociale;
- Réaliser des activités de représentation et/ou des activités d'action politique non partisane.

La reconnaissance des organismes communautaires sous-tend le financement de leur mission et de leurs activités. La politique d'action communautaire et son cadre de référence précisent trois modes de financement : la mission globale, les ententes de services et les projets particuliers.

Tandis que les ententes de services et les projets particuliers sont des modes ponctuels qui se greffent aux activités centrales d'un organisme, c'est le financement à la mission globale qui assure le bon fonctionnement, la stabilité et la pérennité d'un organisme. Selon la politique d'action communautaire, ce type de financement doit avoir prépondérance (dont 50% +1).

Selon les derniers rapports disponibles, 15 ministères contribuent actuellement à l'action communautaire (autonome et non autonome) en finançant 5 146 organismes avec un soutien à la mission d'une moyenne de 142 866\$.²⁵

25 SACAIS, *État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire; édition 2010-2011*, p. 33

On observe qu'à l'échelle de l'ensemble des secteurs²⁶, le financement à l'action communautaire a augmenté depuis l'introduction de la politique. De plus, la répartition des modes de financement est conséquente avec la prépondérance à la mission globale telle qu'explicitée dans la politique.

Autre élément de contexte fort important à souligner, cinq ministères dont les champs d'intervention ont une forte incidence sur l'environnement (MERN, MTQ, MAPAQ, MFFP, MAMH) ne contribuent pas à l'action communautaire autonome en ce qui a trait à la mission. Or, la politique d'action communautaire est transversale : elle doit s'appliquer à tous les ministères et ceux-ci ont déjà eu près de 20 ans pour s'y conformer!

26 Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2012. *Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2010-2011*, p. 8

3. Plan de redressement du financement

Dans cette section, nous détaillerons la façon dont le gouvernement pourrait redresser le financement des organismes d'action communautaire autonome en environnement. D'abord, nous ferons état du nombre de groupes potentiellement éligibles, puis des besoins actuels en fonction des seuils planchers établis, et enfin les modalités de cette contribution.

3.1 Le dénombrement des groupes

D'abord, combien y'a-t-il de groupes d'action communautaire autonome en environnement au Québec?

Cette question est complexe pour plusieurs raisons. D'abord, le secteur de l'environnement fait figure d'exception puisque, tel que relevé dans Massé, Saint-Hilaire Gravel et Leblanc (2017), le manque de reconnaissance systématique a eu un effet structurel au fil des années, dissuadant plusieurs groupes à s'identifier à l'action communautaire autonome même s'ils sont, selon nos observations, conformes aux critères. De plus, puisque si peu de financement est disponible, d'autres groupes ne voient simplement pas l'intérêt de s'incorporer, même s'ils fonctionnent de façon similaire à un groupe d'action communautaire autonome²⁷. On peut présumer que plusieurs verraient l'intérêt de formaliser leur groupe s'il était possible d'être reconnu.

Ensuite, une recherche à partir du Registre des entreprises nous offre plusieurs centaines d'OBNL avec une mission environnementale. Toutefois, pour s'assurer de la plus grande proximité avec les critères de l'action communautaire autonome, nous allons centrer notre recherche sur les regroupements qui existent déjà et les groupes sans adhésion qui gravitent tout de même dans le même secteur d'activité.

On dénombre ainsi plus de 200 groupes environnementaux, excluant les CRE et les OBV :

27 Par exemple avec des règlements, assemblées des membres, reddition de compte, pratiques démocratiques et autres éléments d'une vie associative que l'on associe à des OBNL et des groupes d'action communautaire reconnus.

Catégories et regroupements	Approximation du nombre de groupes
Réseau québécois des groupes écologistes	80 (dont environ 60 groupes d'ACA ²⁸)
Réseau vigilance hydrocarbure du Québec	130 (dont certains membres du RQGE)
Nature Québec (membres affiliés)	30 (dont certains membres du RQGE)
Groupes membres d'aucun regroupement (ex. Vivre en Ville, Nature Québec)	10

Tableau 1. Nombre de groupes environnementaux au Québec

En excluant les adhésions doubles et en évaluant à la baisse le nombre de groupes susceptibles de répondre aux critères de l'action communautaire autonome, nous pouvons estimer qu'il existe au moins 130 groupes conformes à la définition d'un groupe d'action communautaire autonome en environnement, dont 70 groupes locaux ou régionaux déjà consolidés, 30 qui en seraient à un premier financement, ainsi que 30 regroupements nationaux.²⁹

Type de groupes	Estimation du nombre de groupes
Groupe local ou régional, déjà consolidés	70
Groupe local ou régional, premier financement	30
Groupe national	30

Tableau 2. Dénombrement des groupes d'action communautaire autonome en environnement au Québec



28 Bruno Massé, Jacinthe Leblanc et Philippe Saint-Hilaire Gravel, *Portrait des groupes écologistes communautaires du Québec*, 2017, RQGE, 49 p.

29 Cela dit, un travail conjoint avec le gouvernement nous permettrait certainement un dénombrement plus précis.

3.2 Recommandation 1 : reconnaître les groupes et respecter les balises

Recommandation 1. Il est recommandé que le gouvernement reconnaisse 130 groupes d'action communautaire autonome en environnement en respectant les seuils planchers tels qu'établis via le RQ-ACA et la prépondérance du financement à la mission.

Les balises de nos recommandations s'inspirent des revendications du mouvement communautaire comme tel. En ce sens, nous nous référons comme balises aux seuils planchers établis par le RQ-ACA. Ces seuils planchers sont le fruit d'un travail concerté s'échelonnant sur plusieurs années entre les différents regroupements d'organismes communautaires autonomes au Québec. D'emblée, le cadre de référence de la politique d'action communautaire précise que la notion de seuil plancher est

indissociable de la participation significative à laquelle la politique engage le gouvernement. Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique.³⁰

Ce seuil plancher concerne un seul des trois modes de financement énoncés plus haut, c'est-à-dire le financement à la mission globale. Selon la politique, l'implantation des balises nationales en matière de soutien financier suppose que « le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes [...] constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire »³¹.

Rappelons que le terme « prépondérant » signifie que le soutien à la mission globale doit représenter au moins 50 % + 1 du financement total dévoué à l'action communautaire par ministère. Cette prépondérance s'explique du fait que le financement à la mission est le plus grand déterminant pour qu'un organisme existe ou non, qu'il puisse remplir sa mission, perdurer dans le temps et ainsi constituer un apport positif à la communauté dans laquelle il est enraciné.

Nous appuyons nos calculs à partir des seuils planchers de 2017, que nous indexerons plus loin:

30 Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2004. *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, partie 2, p. 25

31 Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2001. *Politique gouvernementale – L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p.25 p.

Types d'organisme	Phases de croissance	2003 Base des montants minimaux	2017 Montants ajustés à l'indexation ⁽³⁾
• Accueil, écoute, éducation et orientation • Défense collective des droits • Aide, entraide ou dépannage	1er financement	75 000 \$	92 809 \$
	Consolidation	100 000 \$	123 745 \$
	Développement	125 000 \$	154 681 \$
• Soutien aux milieux de vie	1er financement	90 000 \$	111 370 \$
	Consolidation	120 000 \$	148 494 \$
	Développement	150 000 \$	185 617 \$
• Maisons d'hébergement ⁽¹⁾	1er financement	240 000 \$	296 988 \$
	Consolidation	320 000 \$	395 983 \$
	Développement	400 000 \$	494 979 \$
• Autres problématiques aiguës ⁽²⁾	1er financement	150 000 \$	185 617 \$
	Consolidation	200 000 \$	247 490 \$
	Développement	250 000 \$	309 362 \$

Source pour les calculs de l'indexation : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation par province (Québec), indice d'ensemble (variation), <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ09f-fra.htm>, dernière modification : 26 janvier 2018.

(1) Hébergement = 9 lits. Ajouter 15 000 \$ par lit additionnel.

(2) À condition que les montants soient justifiés.

(3) Les montants ont été ajustés en fonction des variations suivantes : 2004 (2,0%), 2005 (2,3%), 2006 (1,7%), 2007 (1,6%), 2008 (2,1%), 2009 (0,6%), 2010 (1,2%), 2011 (3,0%), 2012 (2,1%), 2013 (0,7%), 2014 (1,4%), 2015 (1,1%), 2016 (0,7%), 2017 (1,0%).

Tableau 3. Seuils planchers selon le type d'organisme. Référence: Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2017

Pour les regroupements :

Territoire couvert	2003 Base des montants minimaux	2017 Montants ajustés à l'indexation ⁽¹⁾
Local	75 000 \$	92 809 \$
	à 125 000 \$	à 154 681 \$
Régional	100 000 \$	123 745 \$
	à 170 000 \$	à 210 366 \$
National	175 000 \$	216 553 \$
	à 300 000 \$	à 371 235 \$

Source pour les calculs de l'indexation : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation par province (Québec), indice d'ensemble (variation), <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ09f-fra.htm>, dernière modification : 26 janvier 2018.

(1) Les montants ont été ajustés en fonction des variations suivantes : 2004 (2,0%), 2005 (2,3%), 2006 (1,7%), 2007 (1,6%), 2008 (2,1%), 2009 (0,6%), 2010 (1,2%), 2011 (3,0%), 2012 (2,1%), 2013 (0,7%), 2014 (1,4%), 2015 (1,1%), 2016 (0,7%), 2017 (1,0%).

Tableau 4. Seuils planchers selon l'échelle d'intervention. Référence: Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2017

Selon nos analyses, les organismes communautaires environnementaux correspondent principalement à la première catégorie : « Accueil, écoute, éducation et orientation; Défense collective des droits; Aide, entraide ou dépannage ». C'est cette catégorie que nous utiliserons.

En ce qui a trait aux regroupements, notre secteur compte uniquement des regroupements nationaux.

On estime alors que les besoins en matière de financement à la mission sont les suivants :

	Nombre	Valeur du financement à la mission par groupe (\$) (2020) (1)	Plan de redressement triennal (\$)		
			1ère année (2020)	2 ^e année (2021)	3 ^e année (2022)
Groupes régionaux ou locaux déjà établis	70	159 368	11 155 759.23	11 267 316.82	11 379 989.99
Groupes régionaux ou locaux, premier financement (2)	30	95 621	2 868 636.17	2 897 322.53	2 926 295.75
Groupes nationaux (3)	30	302 799	9 083 978.46	9 174 818.25	9 266 566.43
Total	130		23 108 373.86	23 339 457.60	23 572 852.17

(1) Tel que calculé dans seuils planchers du RQ-ACA (2017) avec une indexation annuelle de 1%

(2) Les groupes recevant leur premier financement suivraient les trois phases prévues dans les seuils planchers : premier financement (1^{ère} année), consolidation (2^e année) et développement (3^e année et années subséquentes).

(3) Les seuils planchers du RQ-ACA ne font pas de distinction pour un regroupement national nouveau ou déjà établis. De plus, nous utilisons la valeur moyenne de la somme estimée (216 553 et 371 235) pour 2017, indexée à 1% annuellement.

Tableau 5. Seuils planchers selon l'échelle d'intervention. Référence: Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2017

Puisque le financement à la mission doit avoir prépondérance (50%+1) sur les autres types de financement, nous demandons une contribution équivalente pour ces types de financement. Conséquemment, la proposition de financement triennal se décline ainsi :

	Financement à la mission	Financement par projet	Total
1 ^{ère} année	23 108 373.86	23 108 373.86	46 216 747.71
2 ^e année	23 339 457.60	23 339 457.60	46 678 915.19
3 ^e année	23 572 852.17	23 572 852.17	47 145 704.34
Total	70 020 683.62	70 020 683.62	140 041 367.25

Tableau 6. Proposition de financement triennal

Le montant demandé pour atteindre les seuils planchers est de 46M\$ à partir de la première année. Tandis que ce montant pourrait sembler élevé, nous démontrerons qu'il s'agit en fait de moins du tiers (30%) de ce que les ministères visés devraient contribuer s'ils participaient à la hauteur de la moyenne des 15 ministères qui contribuent actuellement.

3.3 Recommandation 2 : que tous les ministères participent

Recommandation 2. Il est recommandé que la reconnaissance soit généralisée à travers les ministères, conformément à la politique d'action communautaire, et donc que les six (6) ministères suivant participent principalement à soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome en environnement:

- Ministère des Transports du Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Environnement et la Lutte aux changements climatiques

Six (6) ministères de l'État québécois ont des mandats qui concernent les questions environnementales, révélant le caractère effectivement transversal de notre secteur. Toutefois, l'état de situation du SACAIS pour 2017-2018 nous rappelle que plusieurs ministères ne contribuent aucunement à l'action communautaire (contrairement au soutien qui doit être « généralisé ») et que si certains contribuent, ils n'offrent souvent rien pour l'action communautaire autonome et encore moins pour la mission de ce type d'organisme.

Rappelons que sur le budget total des ministères (avant le service de la dette) de 77,7G\$, les ministères contribuaient 1,08G\$ en 2017-2018. À l'échelle des ministères, cela équivaut en moyenne à 3,46% de leur enveloppe budgétaire.

À cet effet, on constate que même la contribution à l'action communautaire du MELCC, qui est élevée proportionnellement, devient nulle en ce qui a trait à l'action communautaire autonome (le PSMOE ne figure pas cette année-là).

À partir des données les plus récentes, nous obtenons le portait suivant :

Ministère	Part du budget de l'État, 2018-2019		Contribution à l'action communautaire (2017-2018)		Contribution dédiée à l'action communautaire autonome en environnement (2017-2018) (1)		Normalisation de la contribution (2)	
	Totale (M\$)	Pourcentage par rapport au total du Québec, avant le service de la dette (%)	Totale (M\$)	Pourcentage par rapport au budget du ministère (%)	Totale (M\$)	Financement à la mission (M\$)	Projection de la contribution dédiée à l'action communautaire autonome (M\$)	Estimation du manque à combler (M\$)
MTQ	733,6	0.95%	3,14	0.43%	0	0	25,36	25,36
MAMOT	1885,4	2.45%	2,46	0.13%	0	0	65,18	65,18
MERN	84,1	0.11%	0,00	0.00%	0	0	2,91	2,91
MFFP	536,9	0.70%	5,85	1.09%	5,85	0,08	18,56	12,71
MELCC	202,7	0.26%	42,22	20.83%	0	0	7,01	7,01
MAPAQ	943,2	1.23%	0,00	0.00%	0	0	32,61	32,61
Total					5,85	0,08	151,64	145,79

Sources : SACAIS Soutien financier gouvernemental en action communautaire, *État de la situation 2017-2018*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2019
Gouvernement du Québec, *Budget de dépenses 2019-2020*, vol.2, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, 206 p.

Notes méthodologiques

Ce tableau s'appuie sur les données les plus récentes du budget de l'État (2018-2019) et de la contribution à l'action communautaire (2017-2018). Ce calcul est donc une estimation pour alimenter la réflexion et n'a pas teneur prescriptive.

(1) Pour ce, nous retirons la contribution aux organismes de bassin versant (OBV), qui ne sont pas des organismes d'ACA et qui ne sont pas des organismes environnementaux mais bien des organismes de développement durable.

(2) Pour ce, nous calculons la moyenne de la valeur de la contribution des ministères qui contribuent à l'action communautaire (2017-2018) de 3,46% de la valeur totale de leur budget. Calcul à partir du budget 2019-2020.

Tableau 7. Estimation de la contribution des ministères

Si ces six ministères contribuaient à la hauteur de la moyenne de tous les ministères qui contribuent actuellement, on constate qu'il faudrait atteindre 151,64 M\$ et que le manque à combler est de 145,79 M\$ (tous types de financement). Bien sûr, ceci n'est qu'une estimation, mais elle permet certainement de mieux cadrer la présente proposition de redressement.

Rappelons enfin qu'une des revendications du mouvement communautaire est bien de rendre prescriptif le cadre de référence de l'action communautaire : cela signifie que *tous* les ministères devraient être contraints, tel que nommé dans la politique, à contribuer à l'action communautaire selon les balises que nous avons énumérées (prépondérance au financement à la mission et priorité à l'action communautaire autonome).

3.4 Recommandation 3 : créer un secrétariat à l'action communautaire autonome en environnement

Recommandation 3. Il est recommandé que le gouvernement crée un secrétariat à l'action communautaire autonome en environnement, considérant la participation de plusieurs ministères et la transversalité caractéristique des enjeux environnementaux.

Jusqu'à maintenant, nous avons détaillé les besoins des groupes d'action communautaire autonome en environnement et la contribution nécessitée de l'État. Toutefois, le caractère transversal particulier au secteur de l'environnement fait en sorte que l'opérationnalisation de la reconnaissance des groupes risque d'être plus difficile si répartie entre six ministères et des thématiques si différentes que le transport durable, la forêt, la faune, les aires protégées, l'énergie, l'aménagement, l'agriculture, l'alimentation, etc. Nous y voyons plutôt l'opportunité de centraliser la gestion de cette reconnaissance dans une nouvelle structure : un secrétariat aux groupes d'action communautaire autonome en environnement.

Ce secrétariat serait calqué sur le SACAIS et son administration du programme de financement des organismes en défense collective des droits membres du RODCD, qui sont eux-mêmes multisectoriels.

Cela permettrait aux groupes de disposer d'un « guichet unique », d'uniformiser la reddition de compte et d'éviter le travail en vase clos. L'État bénéficierait d'une vue systémique sur la reconnaissance qu'il offre et serait ainsi à même de prendre des décisions à ce sujet.

Conclusion

Nous espérons sincèrement que ce mémoire basé sur des faits, une consultation auprès de nos groupes membres et une vaste concertation sociale pourra contribuer aux réflexions.

Le financement d'environ 46M\$ par année dans un plan de redressement étalé sur trois ans permettrait de reconnaître un minimum de 130 groupes d'action communautaire autonome en environnement que nous avons identifiés.

Les opportunités sont nombreuses. D'une part, l'État québécois pourra enfin se rallier pleinement à sa politique et profiter de l'expertise et de l'enracinement des groupes. Pour leur part, ces groupes pourront être reconnus et valorisés dans leur travail essentiel à l'intégrité du territoire et des communautés du Québec.

Vous pouvez compter sur notre participation active afin de joindre nos efforts à ceux du gouvernement pour trouver des solutions novatrices et appropriées afin de réaliser pleinement les aspirations de la politique d'action communautaire. Nous serons là, qu'il s'agisse de groupes de discussion, de questions ponctuelles ou même d'un comité mixte avec la partie gouvernementale : vous pouvez compter sur nous, notre expertise et notre mouvement.

Ensemble, nous pouvons faire face à la crise environnementale et contribuer à faire du Québec une société réellement durable, juste et exemplaire.

Références

- Association médicale canadienne, 2008. *No Breathing Room. National Illness Costs of Air Pollution*
- Claude Lafleur, « Groupes écologistes - L'environnement a perdu plus d'un défenseur », *LeDevoir*, 19 octobre 2013, <https://www.ledevoir.com/societe/390093/l-environnement-a-perdu-plus-d-un-defenseur>
- Centre d'Analyse Stratégique (2009) *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Rapports et documents du Centre d'Analyse Stratégique*, Paris.
- Daily, G.C. et al. (2009) *Ecosystem services in decision making: time to deliver*, *Front Ecol Environ*, 7(1), pp.21-28.
- De Groot, R.S., Wilson, M.A., Boumas, R.M.J. (2002) *A typology for the classification, description and valuation of the ecosystems goods, services and functions*. *Ecological Economics* 41 (3), pp. 393-408.
- Doyon, Daniel et Arrache, Rabah (2014), *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Direction de la recherche, 18 p.
- Dupras et al. (2016), *Capital naturel de la valeur économique de la trame verte de la Commission de la Capitale nationale*, Fondation David Suzuki, 51 p.
- Dupras et al. (2013), *Le capital écologique du Grand Montréal: Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte*, Fondation David Suzuki, 61 p.
- Emploi Québec (2012), *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec, 2012-2016*, 52 p.
- Environnement Canada, 2012. *Coûts en matière de santé*. <http://www.ec.gc.ca/air/default.asp?lang=fr&n=085A22B0-1>
- Francis Garon et al., (2008), *Rapport d'étude de cas : La mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire dans le champ Environnement*, Équipe d'évaluation qualitative de la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire p.27
- Gerardo Ceballos, Paul R. Erhlich et Rodolfo Dirzo (2017), « Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines », *PNAS*.
- Gouvernement du Québec (2019), *Budget de dépenses 2019-2020, vol.2*, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, 206 p.
- INSPQ (2008), *Estimation des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique au Québec : essai d'utilisation du Air Quality, Benefits Assessment Tool (AQBAT)*
- LaPresse (21 février 2019) « Les emplois communautaires ne sont pas assez payants selon une enquête »
- Massé, Bruno, Leblanc, Jacinthe et Saint-Hilaire Gravel, Philippe (2017) *Portrait des groupes écologistes communautaires du Québec*, RQGE, 49 p.
- Organisation mondiale de la santé (Nations Unies). <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2006/pr32/fr/index.html>
- SACAIS (2019), *Répartition régionale du soutien financier gouvernemental, en action communautaire, période de 2000-2001 à 2017-2018*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 53 p.
- SACAIS (2019), *Soutien financier gouvernemental en action communautaire, état de la situation 2017-2018*, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 56 p.
- SACAIS. 2008. *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, p. 23.
- Saint-Hilaire Gravel Philippe (2014), *30 ans au RQGE, une histoire dissidente du mouvement écocitoyen du Québec*, 2^e ed, RQGE
- Sauvé, Lucie et Asselin, Hughe (2018), *Mobiliser les acteurs du changement, Stratégie québécois d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*, Centr'ERE, 64 p.
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2011. *Le prix à payer : répercussions économiques du changement climatique pour le Canada*, p. 15